



Strasbourg, le 22 février 2005

Greco (2004) 23F

21^e Réunion Plénière du GRECO
(Strasbourg, 29 novembre – 2 décembre 2004)

RAPPORT SOMMAIRE DE LA REUNION

I. Ouverture de la réunion

1. La 21e Réunion Plénière du GRECO est ouverte et présidée par le Président, M. Drago KOS (Slovénie). La liste des participants figure à l'annexe I du présent rapport.
2. Le Président souhaite la bienvenue à tous les représentants ; à ce sujet, il mentionne en particulier les modifications intervenues dans la composition des délégations de l'Albanie, de l'Espagne, de la Lituanie, des Pays-Bas, de la République Tchèque, du Royaume-Uni, de la Serbie-Monténégro et de la Turquie.

II. Adoption de l'ordre du jour

3. Le projet d'ordre du jour est adopté, tel qu'il figure à l'annexe II du présent rapport.

III. Informations communiquées par le Président

4. Le Président rend compte de sa participation à la conférence « Les efforts de lutte anti-corruption en Roumanie : résultats, enseignements tirés et défis futurs », le 3 novembre 2004, organisée conjointement par l'OCDE et le Ministère de la Justice à Bucarest. Il présente les principales constatations, conclusions et recommandations du Rapport d'Evaluation du Premier Cycle du GRECO et le Rapport de Conformité sur la Roumanie y relatif. La conférence de presse qui a suivi a suscité un vif intérêt et a démontré que le GRECO était une institution bien connue et que ses travaux et ses recommandations étaient très estimés.
5. Le 15 novembre 2004, le Président et le Secrétaire Exécutif ont assisté à une réunion de la Commission des questions sociales, de la santé et de la famille de l'Assemblée parlementaire à Paris sur le thème de « La pauvreté et la lutte contre la corruption dans les Etats membres du Conseil de l'Europe ». Le Président y a brièvement présenté les activités du GRECO, ce qui a suscité un grand intérêt et la volonté de développer davantage la coopération entre les deux organes. En l'absence du Rapporteur Principal (M. Cousin) à la conférence, M. Kos a été invité à participer de nouveau à une prochaine réunion de la Commission.
6. Le Président se félicite de la possibilité d'une coopération future entre le GRECO et la Banque Mondiale, qui comporterait une intensification des échanges d'informations et des contacts officiels plus réguliers, selon les besoins.

IV. Informations communiquées par le Secrétaire Exécutif

7. Le Secrétaire Exécutif rend compte des faits nouveaux survenus depuis la 20^e Réunion Plénière du GRECO (2004):
 - l'approbation par le Comité Statutaire, le 23 novembre 2004, du budget du GRECO pour 2005. En 2005, à la lumière des propositions que formulera le Secrétariat, la possibilité de réviser les taux minimum et maximum du barème des contributions pour 2006 devra également être examinée par le Comité Statutaire;
 - la finalisation de l'étude réalisée par l'expert scientifique du GRECO, M. A. ESER. Dans ce contexte, la possibilité de publier cette étude doit être explorée plus avant. La page de couverture, la table des matières et les conclusions de cette recherche sont mis à la disposition de tous les participants;
 - le communiqué de presse sur le site web du Conseil de l'Europe concernant la publication du Rapport d'Evaluation du Deuxième Cycle sur le Royaume-Uni, qui a été coordonné avec les autorités et s'est accompagné d'un communiqué de presse

plus détaillé au Royaume-Uni. Conformément aux décisions prises à la 26^e réunion du Bureau du GRECO sur l'augmentation de la visibilité de ce dernier, d'autres communiqués de presse seront préparés à l'avenir au cas par cas;

- l'achèvement par le Secrétariat d'une brochure remaniée du GRECO sur le « Suivi du respect des normes du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre la corruption », qui doit être remise à un graphiste chargé d'en améliorer encore la présentation et devrait être publiée au début de 2005;
- la large prise en compte des commentaires du GRECO sur la Recommandation 1646 (2004) 1 de l'Assemblée parlementaire « Améliorer les perspectives des pays en développement: un impératif moral pour le monde » dans la réponse du Comité des Ministres, qui encourage aussi les Etats membres et les Etats non membres partageant les valeurs du Conseil de l'Europe à adhérer au GRECO;
- la référence explicite à l'avis du GRECO sur la corruption dans le sport incluse dans la Résolution I sur les principes de la bonne gouvernance dans le sport, adoptée à la 10^e Conférence des Ministres européens responsables du sport (Budapest, 14-15 octobre 2004);
- la ratification par la Slovénie du Protocole additionnel à la Convention pénale sur la corruption (STE n° 191) le 11 octobre 2004. Avec cette cinquième ratification, le protocole entrera en vigueur le 1^{er} février 2005 à l'égard de la Bulgarie, de la Norvège, du Royaume-Uni, de la Slovénie et de la Suède;
- l'entrée en vigueur de la Convention civile sur la corruption (STE n° 174) à l'égard de la Suède le 1^{er} octobre 2004;
- la notification par Andorre de son intention d'adhérer au GRECO en tant que 39^e membre. Les Etats membres du Conseil de l'Europe qui n'ont pas encore adhéré au GRECO sont l'Autriche, la Fédération de Russie, l'Italie, le Liechtenstein, Saint Marin, la Suisse et l'Ukraine. Le Secrétariat a été informé par la Suisse que le processus de ratification de la Convention pénale sur la corruption (STE n° 173) était bien avancé. Il a également noté que, bien que la Fédération de Russie ait indiqué qu'elle souhaitait devenir membre du GRECO en ratifiant la Convention pénale sur la corruption, il y a peu de chances que son adhésion se concrétise à court terme. En outre, les autorités canadiennes ont indiqué récemment lors d'une visite officielle de Mme Maud DE BOER-BUQUICCHIO, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, que le pays n'avait pas encore adhéré pour des raisons financières.

V. Procédure d'Évaluation du Deuxième Cycle

Examen des projets de Rapports d'Évaluation sur la Belgique et la France

8. Le GRECO examine le projet de Rapport d'Évaluation du Deuxième Cycle (P3) sur la Belgique.
9. Les membres de l'équipe d'évaluation (voir la liste des participants) font un exposé introductif. Les représentants de la Belgique présentent les observations des autorités de leur pays ; une première lecture (paragraphe par paragraphe) du projet de rapport s'ensuit.
10. Le GRECO adopte, à l'issue d'une seconde lecture, le Rapport d'Évaluation du Deuxième Cycle sur la Belgique, tel qu'il figure dans le document Greco Eval II Rep (2004) 1F.

11. Le GRECO examine le projet de Rapport d'Évaluation du Deuxième Cycle (P3) sur la France.
12. Les membres de l'équipe d'évaluation font un exposé introductif. Les représentants de la France présentent les observations des autorités de leur pays ; une première lecture (paragraphe par paragraphe) du projet de rapport s'ensuit.
13. Le GRECO adopte, à l'issue d'une seconde lecture, le Rapport d'Évaluation du Deuxième Cycle sur la France, tel qu'il figure dans le document Greco Eval II Rep (2004) 5F.
14. Le GRECO invite les autorités de la Belgique et de la France à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication de leurs rapports d'évaluation respectifs.
15. Le GRECO approuve la composition des équipes d'évaluation du Deuxième Cycle chargées de l'évaluation de l'Arménie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, des Pays-Bas et de la Turquie (Greco Eval II (2003) 1bil du 24 novembre 2004).

VI. Procédure de Conformité du Premier Cycle

Examen des projets de Rapport de Conformité sur l'Albanie, la Croatie, la Grèce et "l'ex-République yougoslave de Macédoine"

16. Le GRECO examine le projet de Rapport de Conformité du Premier Cycle (P3) sur l'Albanie. Il est fondé sur le Rapport de Situation communiqué par les autorités albanaises (Greco RS-I (2004) 11F) et les informations complémentaires fournies par le pays. A l'issue d'un débat, le GRECO adopte le Rapport de Conformité du Premier Cycle sur l'Albanie tel qu'il figure dans le document Greco RC-I (2004) 11F.
17. Le GRECO examine le projet de Rapport de Conformité du Premier Cycle (P3) sur la Croatie. Il est fondé sur le Rapport de Situation communiqué par les autorités croates (Greco RS-I (2004) 4F) et les informations complémentaires fournies par le pays. A l'issue d'un débat, le GRECO adopte le Rapport de Conformité du Premier Cycle sur la Croatie tel qu'il figure dans le document Greco RC-I (2004) 4F.
18. Le GRECO examine le projet de Rapport de Conformité du Premier Cycle (P3) sur la Grèce. Il est fondé sur le Rapport de Situation communiqué par les autorités grecques (Greco RS-I (2004) 2F) et les informations complémentaires fournies par le pays. A l'issue d'un débat, le GRECO adopte le Rapport de Conformité du Premier Cycle sur la Grèce tel qu'il figure dans le document Greco RC-I (2004) 2F.
19. Le GRECO examine le projet de Rapport de Conformité du Premier Cycle (P3) sur « l'ex-République yougoslave de Macédoine ». Il est fondé sur le Rapport de Situation communiqué par les autorités de « l'ex-République yougoslave de Macédoine » (Greco RS-I (2004) 10F) et les informations complémentaires fournies par le pays. A l'issue d'un débat, le GRECO adopte le Rapport de Conformité du Premier Cycle sur « l'ex-République yougoslave de Macédoine » tel qu'il figure dans le document Greco RC-I (2004) 15F.
20. Le GRECO invite les délégations de l'Albanie, de la Croatie, de la Grèce et de « l'ex-République yougoslave de Macédoine » à autoriser, dès que possible, la publication des rapports.¹

¹ A la suite de l'autorisation des autorités croates, le rapport d'évaluation du premier cycle sur la Croatie a été rendu public le 20 décembre 2004.

VII. Procédure de l'article 32, paragraphe 2 du Règlement Intérieur

21. Le GRECO examine les Commentaires II (Greco Eval I (2004) 8F) préparés par son Rapporteur spécial, M. Ákos KARA (Hongrie), sur les informations communiquées par la délégation de la Géorgie conformément à l'Article 32, para. 2, alinéa (i) du Règlement Intérieur du GRECO et aux décisions 12 du GRECO 16 et 17 du GRECO 19. Il se félicite des progrès signalés en ce qui concerne un certain nombre de recommandations du Premier Cycle et invite les autorités géorgiennes à poursuivre leurs efforts en vue de mettre en œuvre les recommandations qui n'ont pas encore été traitées de manière satisfaisante, en ayant à l'esprit les observations formulées dans les Commentaires II susmentionnés. La délégation de la Géorgie est invitée à soumettre des informations complémentaires au Secrétaire Exécutif avant le 21 février 2005 en vue de leur examen par le Rapporteur spécial et, ultérieurement, par le GRECO 22.

VIII. Proposition d'amendement au Règlement Intérieur du GRECO

22. Le GRECO charge le Bureau de réviser – à la lumière des débats – la proposition d'amendement de l'Article 31 de son Règlement intérieur (Greco (2004) 20 Révisé) concernant les Rapports Supplémentaires requis par les Rapports de Conformité du Premier Cycle, et convient d'examiner le nouveau projet lors de GRECO 22.

IX. Projet de programme d'activités pour 2005

23. Le GRECO adopte son Programme d'activités pour 2005 tel qu'il figure dans le document Greco (2004) 16F Final.

X. Rapport annuel d'activités 2004 : Proposition par le Bureau d'examiner une question de fond

24. Le GRECO décide d'inclure dans son Cinquième rapport annuel d'activités (2004) un chapitre de fond intitulé « Immunités des agents publics : des obstacles à la lutte contre la corruption ».

XI. Divers

25. Le GRECO est informé que dans un projet de Résolution du Conseil du 23 novembre 2004 (examiné par le Groupe multidisciplinaire sur la criminalité organisée) concernant la Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen et au Comité économique et social européen sur une Politique globale de l'UE contre la corruption, la Commission est invitée à examiner diverses options, telles qu'un mécanisme de suivi distinct de l'UE, la participation au GRECO, ou un mécanisme destiné à évaluer et suivre l'application à la fois des instruments de l'UE et de la Convention des Nations Unies contre la corruption.
26. Le Secrétaire Exécutif encourage tous les représentants des Etats membres de l'UE au GRECO à appuyer l'adhésion de la Communauté européenne au GRECO lors des prochaines réunions du Groupe multidisciplinaire de l'UE sur la criminalité organisée.
27. Le GRECO convient d'inscrire à l'ordre du jour de GRECO 23 un tour de table concernant la contribution éventuelle du GRECO au suivi de l'application de la Convention des Nations Unies contre la Corruption. L'idéal serait d'organiser un tel échange de vues sur la base de quelques questions clés, qui seraient soumises par écrit au GRECO 22. Le Bureau examinera les questions susceptibles d'être retenues à sa prochaine réunion.

XII. Adoption des décisions

28. Le GRECO adopte les décisions prises lors de sa 21^e Réunion Plénière, telles qu'elles figurent dans le document Greco (2004) 22F.

XV. Dates des prochaines réunions

29. La 22^e Réunion Plénière du GRECO se tiendra à Strasbourg du 14 au 18 mars 2005. Le GRECO note que son Bureau se réunira les 3 et 4 février 2005 à Strasbourg.

ANNEXE I

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

ALBANIA / ALBANIE

Mr Edmond DUNGA
Director of Anti-Corruption Unit, Council of Ministers

ARMENIA / ARMENIE

Mr Ashot GALOYAN
Adviser to the Minister of Foreign Affairs, Ministry of Foreign Affairs

AZERBAIJAN / AZERBAIDJAN

Mr Kamran ALIYEV
Senior Assistant to the Prosecutor General, General Prosecutor's Office

BELGIUM / BELGIQUE

Mme Isabelle VAN HEERS
Vice-Présidente du GRECO – Vice-President of GRECO
Magistrat Fédéral, Parquet Fédéral

Mlle Claire HUBERTS – **Apologised / Excusée**
Conseiller adjoint, Service des questions pénales, générales et internationales, Direction Générale de la Législation pénale et des Droits de l'Homme, Ministère de la Justice

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE

Mr Srdja VRANIĆ
National Public Administration Reform (PAR) Coordinator, Office of the Chairman, Council of Ministers

Mr Sead TEMIM - **Apologised / Excusé**
Prosecutor, Federal Prosecutor's Office of the Federation of Bosnia and Herzegovina

BULGARIA / BULGARIE

Mr Georgi RUPCHEV
Head of Department of International Legal Cooperation, Ministry of Justice

CROATIA / CROATIE

Mr Dražen JELENIĆ
Deputy Head of USKOK, Office for Prevention of Corruption and Organised Crime

CYPRUS / CHYPRE

Mr Philippos KOMODROMOS
Legal Officer, Law Office of the Republic, Counsel of the Republic

CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE

Ms Karin BINDEROVA
Policy Maker, Ministry of the Interior

Mr Karel BLAHA
Lawyer, Ministry of Justice

DENMARK / DANEMARK

Mr Svend LARSEN
Public Prosecutor, Office of the Director of Public Prosecutions

ESTONIA / ESTONIE

Ms Mari-Liis LIIV
Adviser, Corruption Specialist, Department of Crime Policy, Ministry of Justice

FINLAND / FINLANDE

Mr Kaarle J. LEHMUS
Inspector General of the Police, Ministry of the Interior, Police Department

Ms Helinä LEHTINEN
Ministerial Advisor

FRANCE

M. Franck ZIENTARA
Magistrat, Chargé de mission auprès du Directeur des Affaires Juridiques, Ministère des Affaires Etrangères

Mme Pascale LABROUSSE
Magistrat, Adjointe au chef du bureau du Droit Economique et Financier de la Direction des Affaires Criminelles et des Grâces, Ministère de la Justice

M. Claude MATHON
Chef du Service Central de Prévention de la Corruption, Service Interministériel placé auprès du Ministère de la Justice

M. Charles-Henri MONTIN
Chargé de mission à la Délégation aux usagers et aux simplifications administratives, responsable des affaires internationales

GEORGIA / GEORGIE

Mr Irakli CHIKOVANI
Director of Anti-Corruption Policy Department, National Security Council

GERMANY / ALLEMAGNE

Ms Angelika LAITENBERGER
State Prosecutor, Ministry of Justice

GREECE / GRECE

Mr Petros KAKALIS
Judge, Vice-President, Supreme Court (Areios Pagos), Ministry of Justice

Mr Gerassimos FOURLANOS
Judge, Court of Appeal in Athens, Ministry of Justice

HUNGARY / HONGRIE

Mr Ákos KARA - **Apologised / Excusé**
Head of Division, Ministry of Justice

Mr Sandor DUSIK
Principal Counsellor, Ministry of Interior

ICELAND / ISLANDE

Mr Stefan EIRIKSSON
Director of Police and Judicial Affairs, Ministry of Justice

IRELAND / IRLANDE

Ms Nicola MURPHY
Administrative Officer, Department of Justice, Equality and Law Reform,
Criminal Law Reform Division

Mr Jim O'FARRELL
Principal Officer, Department of Finance

LATVIA / LETTONIE

Mrs Inese TERINKA
Senior Specialist, Legal Division, Corruption Prevention and Combating Bureau

LITHUANIA / LITUANIE

Ms Aušra BERNOTIENE - **Apologised / Excusée**
Director, Department of International Law, Ministry of Justice

Mr Mindaugas SILKAUSKAS
Deputy Director, Department of International Law, Ministry of Justice

LUXEMBOURG

M. Jean-Paul FRISING
Procureur d'Etat adjoint, Parquet du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg

MALTA / MALTE

Mr Silvio CAMILLERI – **Apologised / Excusé**
Attorney General, Attorney General's Office

MOLDOVA

Mme Cornelia VICLEANSCHI
Procureur, Chef de la Section Générale, Bureau du Procureur Général

Mrs Elena ECHIM
Head of Section of Treaties and European integration, Directorate of Governmental Agent and
International Relations, Ministry of Justice

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Ms Eline WEEDA
Policy maker at the Investigation Department, Ministry of Justice

Ms Nadia WALRAVEN, Ministry of Justice, Investigation Department

Ms Tania VAN DIJK
Senior policy officer, Ministry of Justice

Mr Alex BELLING – **Apologised / Excusé**
Coordinator policy on integrity, Ministry of the Interior and Kingdom Relations

NORWAY / NORVEGE

Mr Bjørn VALVIK
Chief of Police, Leikanger Lensmannskontor

POLAND / POLOGNE

Mr Cezary MICHALCZUK
Prosecutor, Department of International Cooperation and European Law, Ministry of Justice,

Mme Iwona JANOWSKA-MARCINIAK
Senior Specialist, Ministry of Finance, Bureau of Fiscal Documentation

PORTUGAL

Mrs Luisa Maia GONÇALVES
Director of Department, International Relations, Ministry of Justice

ROMANIA / ROUMANIE

Mr Constantin Virgil IVAN-CUCU
Director, Directorate for the Relation with the Public Ministry (Public Prosecutor's Office), Anti-Corruption and Crime Prevention, Ministry of Justice

SERBIA AND MONTENEGRO / SERBIE-MONTENEGRO

Mr Veselin SUKOVIC, Director of the Anti-Corruption Initiative Agency

Ms Ana NIKOLIC
Senior Advisor, Anti-Corruption Initiative Agency

Mrs Aleksandra POPOVIĆ
Assistant Minister, Ministry of Justice

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

Mr Jaroslav PAL'OV
Director of Bureau of International Police Co-operation, Presidium of Police Forces,
Head of National Central Bureau of INTERPOL

SLOVENIA / SLOVENIE

Mr Drago KOS, **President of GRECO / Président du GRECO**
Chairman, Commission for the Prevention of Corruption

Mr Roman PRAH
Assistant Director, Commission for the Prevention of Corruption

SPAIN / ESPAGNE

Ms Esther PIAS
Deputy Director General for Justice in the European Union and other International Bodies,
Ministry of Justice

Mr Antonio VERCHER NOGUERA – **Apologised / Excusé**
Public Prosecutor, Public Prosecutor's Office in the Supreme Court, Fiscalía del Tribunal Supremo

SWEDEN / SUEDE

Mr Kazimir ÅBERG
Director of International Affairs, Head of Director – General's Office, Economic Crimes Bureau
Mr Håkan ÖBERG
Director, Division of International Affairs, Economic Crimes Bureau

"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA" / "L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE"

Mr Nikola TUPANCESKI
Professor Ph. D (Criminal Law), Law Faculty Justinianus "Primus"

Mr Nikola Todor VITLAROV
High Prosecutor, High Prosecutor's Office

Ms Vanja MIHAJLOVA, Member of the State Commission for the prevention of corruption

TURKEY / TURQUIE

M. Ergin ERGÜL
Magistrat, Chef de Département, Direction Générale du Droit International et des Relations Extérieures, Ministère de la Justice

Mr Erkan TUNÇDEMİR
Expert of Financial Crimes Investigation Board

Mr Süleyman AYDIN
Assistant Professor, Police Academy Directory

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Paul STEPHENSON, Head of Corruption and Fraud Law, Criminal Law Policy Unit
Home Office, Sentencing and Offences Unit

Ms Natasha CHETTY
Policy Advisor, Home Office

UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Mr Mark RICHARD – **Apologised / Excusé**
Senior Counsellor for Criminal Justice Matters, US Mission to the European Union

SCIENTIFIC EXPERT / EXPERT SCIENTIFIQUE

Prof. Dr Albin ESER
Max Planck-Institute for Foreign and International Penal Law, Abteilung Strafrecht + ICTY

EXPERT-EVALUATORS RESPONSIBLE FOR THE EVALUATION OF THE FOLLOWING COUNTRIES / EXPERTS-EVALUATEURS RESPONSABLES DE L'ÉVALUATION DES PAYS SUIVANTS

GRECO EVALUATION TEAMS / EQUIPES D'ÉVALUATION DU GRECO

***Second Round Evaluation of Belgium /
Évaluation du Deuxième Cycle de la Belgique***

Mme Françoise ROSEN (Luxembourg)
Premier Substitut, Parquet Luxembourg

Mme Cornelia VICLEANSCHI (Moldova)
Procureur, Chef du Service des Relations Internationales, Bureau du Procureur Général

M. José Antonio MOURAZ LOPES (Portugal)
Directeur national adjoint du département de contrôle de la corruption et de la fraude économique et financière, Police Judiciaire

**Second Round Evaluation of France /
Evaluation du Deuxième Cycle de la France**

M. Pieter VERREST (Netherlands/Pays-Bas)
Administrateur Principal, Ministère de la Justice

M. Peter DE ROECK (Belgium/Belgique)
Auditeur Général des Finances, Service Public Fédéral Budget, Service Contrôle de l'Intégrité

M. Panagiotis KAISARIS (Greece/Grèce)
Procureur, Cour d'Appel d'Athènes, Hellenic Ministry of Justice

RAPPORTEURS : Compliance Procedure/Procédure de Conformité

RC-I ALBANIA/ALBANIE

Ms Karin BINDEROVA – Czech Republic/République Tchèque

Ms Tania VAN DIJK – Netherlands/Pays-Bas

RC-I CROATIA/CROATIE

Mr Edmond DUNGA – Albania/Albanie

Mr Antonio VERCHER NOGUERA – Spain/Espagne – **Apologised / Excusé**

RC-I GREECE/GRECE

Mrs Luisa Maia GONÇALVES - Portugal

Mr Roman PRAH – Slovenia/Slovénie

**RC-I "THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA"/« L'EX-REPUBLIQUE
YUGOSLAVE DE MACEDOINE »**

Mr Jim O'FARRELL – Ireland/Irlande

Mrs Elena ECHIM - Moldova

**PRESIDENT OF THE STATUTORY COMMITTEE OF GRECO / PRÉSIDENT DU COMITÉ
STATUTAIRE DU GRECO**

Mme A. LAMPEROVA – **Apologised / Excusée**
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la République Slovaque
auprès du Conseil de l'Europe

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE / ASSEMBLEE
PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Mr Jaume BARTUMEU CASSANY, Membre du Conseil Général

Mr David MILNER, Deputy Secretary to the Committee on Legal Affairs and Human Rights,
Parliamentary Assembly

REPRESENTATIVE OF THE CDCJ / REPRÉSENTANT DU CDCJ

Mr Petar RASHKOV
Director, International Legal Co-operation, European Integration and International Legal
Assistance, Ministry of Justice

REPRESENTATIVE OF THE CDPC / REPRÉSENTANT DU CDPC

OBSERVER OECD / OBSERVATEUR OCDE

Mr Joachim POHL
Legal Expert, Anti-Corruption Division

COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT / SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mr Wolfgang RAU, Executive Secretary of GRECO, Directorate General I – Legal Affairs, Council of Europe

M. Carlo CHIAROMONTE, Administrateur, Direction Générale I - Affaires Juridiques, Conseil de l'Europe

Mr Björn JANSON, Administrative Officer, Directorate General I – Legal Affairs, Council of Europe

M. Spyros TSOVILIS, Administrateur, Direction Générale I - Affaires Juridiques, Conseil de l'Europe

Ms Liubov SAMOKHINA, Administrative Officer, Directorate General I – Legal Affairs, Council of Europe

Ms Laura SANZ-LEVIA, Administrative Officer, Directorate General I – Legal Affairs, Council of Europe

Ms Elspeth REILLY, Assistant, Directorate General I – Legal Affairs, Council of Europe

Ms Penelope PREBENSEN, Administrative Assistant (Evaluation rounds), Directorate General I – Legal Affairs, Council of Europe

Mme Laure HEIM, Assistante (Cycles d'évaluation), Direction Générale I - Affaires Juridiques, Conseil de l'Europe

Ms Simona GHITA, Webmaster, Direction Générale I - Affaires Juridiques, Conseil de l'Europe

Ms Jennifer KADDUR, Assistant, Directorate General I – Legal Affairs, Council of Europe

INTERPRETERS / INTERPRETES

Mme Sally BAILEY
Mme Martine CARALY
Mme Julia TANNER

ANNEXE II

AGENDA / ORDRE DU JOUR

1. Opening of the meeting at **09h30** / *Ouverture de la réunion à 09h30*
2. Adoption of the draft agenda / *Adoption de l'ordre du jour*
3. Information by the President / *Information par le Président*
4. Information by the Executive Secretary / *Information par le Secrétaire Exécutif*
5. Communication by Bureau 27 / *Communication du Bureau 27*
6. **First reading** and examination of the draft Second Round Evaluation Reports on: / **Première lecture** et examen des projets de Rapport d'Evaluation du Deuxième Cycle sur :
 - **Belgium / Belgique** : Monday (consideration in plenary) / *lundi (examen en plénière)*
 - **France** : Tuesday (consideration in plenary) / *mardi (examen en plénière)*

The evaluators and the national delegations concerned are, nevertheless, requested to be available during the following periods: / Les évaluateurs et les délégations nationales concernés sont, toutefois, invités à être disponibles pendant les périodes suivantes :

- **Belgium / Belgique** : Monday all day (consideration in plenary) and Tuesday morning / *lundi toute la journée (examen en plénière) et mardi matin*
 - **France** : Tuesday all day (consideration in plenary) and Wednesday morning / *mardi toute la journée (examen en plénière) et mercredi matin*
7. Examination and adoption of the draft First Round **Compliance Reports** on : **Albania, Croatia, Greece and "the former Yugoslav Republic of Macedonia" (Wednesday)** / *Examen et adoption des projets de Rapport de Conformité du Premier Cycle sur l'Albanie, la Croatie, la Grèce et "l'ex-République yougoslave de Macédoine" (mercredi)*
 8. **Second reading** and adoption of the draft Second Round Evaluation Reports on **Belgium and France (Thursday)** / **Deuxième lecture** et adoption des projets de Rapport d'Evaluation du Deuxième Cycle sur **la Belgique et la France (jeudi)**
 9. First Round Compliance Procedure – Examination of additional information to be submitted by Georgia, pursuant to Rule 32, paragraph 2 sub-paragraph (i) of the Rules of Procedure and Decision 13 of GRECO 20 / *Procédure de conformité du Premier Cycle – Examen des informations complémentaires à soumettre par la Géorgie, en vertu de l'article 32, paragraphe 2 alinéa (i) du Règlement Intérieur et de la Décision 13 du GRECO 20*

10. Consideration of Additional Reports required by First Round Compliance Procedure : **draft amendment to GRECO's Rules of Procedure** (to be examined for adoption) / *Examen des Rapports supplémentaires requis par les Rapports de Conformité du Premier Cycle : **projet d'amendement au Règlement Intérieur du GRECO*** (pour examen en vue de son adoption)
11. Draft Programme of Activities for 2005 (to be examined for adoption) / *Projet de Programme d'Activités pour 2005 (pour examen en vue de son adoption)*
12. Annual Activity Report 2004 : Proposal by the Bureau for a substantive issue to be addressed / *Rapport Annuel d'Activités 2004 : Proposition du Bureau relative à une question de fond à traiter*
13. Composition of Second Round Evaluation Teams in charge of the evaluation of Armenia, Bosnia and Herzegovina, Greece, Hungary, Ireland, the Netherlands and Turkey / *Composition des Equipes d'Evaluation du Deuxième Cycle chargées de l'évaluation de l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, les Pays-Bas et la Turquie*
14. Miscellaneous / *Divers*
15. Adoption of decisions / *Adoption des décisions*
16. Dates of next meetings / *Dates des prochaines réunions*